



Mairie de  
LA BARRE DE MONTS  
(85550)

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 janvier 2022

### Compte Rendu

L'an deux mille vingt-deux, le Lundi 24 Janvier à 19 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'espace << Terre de Sel >>, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

**Date de convocation :** 14 Janvier 2022.

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** M. Pascal DENIS, Maire,  
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Sandra GAUVRIT et M. Dominique GUILLEMARD, adjoints,  
MM. Habib CHEHADE, Mmes Marie MORDACCI, Martine ROYER et M. Dominique GUYON, Mme Martine POINGT, M. Bénédicte ROLLAND, Mmes Martine GIRARD, Nathalie GIVELET et Rachel JALLAT, MM Jean-Marie CHASSÉ, et Farid BELLOUMOU, Conseillers Municipaux.

**Absents- Excusés :** M. Willy BLANCHARD ayant donné pouvoir à M. Pascal DENIS, M. Mickaël YVON ayant donné pouvoir à M. Serge LANDAIS

**Absents :** Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH

M. Habib CHEHADE a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de la Commission des « Finances »,  
- a tout d'abord adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2021 (secrétaire de séance : Dominique GUYON)  
- a ensuite pris les décisions suivantes :

**N° 2022 \_ 15 : Dépenses d'investissement exercice 2022 : ouverture de crédit**

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2021, non compris le remboursement de la dette, dans l'attente du vote du budget primitif 2022 (unanimité).

**N° 2022 \_ 16 : Micro signalétique- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la fourniture et l'installation de signalétique directionnelle et d'information locale**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour solliciter les aides financières de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 73 544 € (soit 80 %) pour de la fourniture et installation de signalétique, estimés à la somme de 91 930 € HT (unanimité).

**N° 2022 \_ 17 : Convention avec l'association Esnov' Chantiers de Challans pour réalisation de chantiers d'insertion**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour faire à nouveau appel à l'association ESNOV' Chantiers de Challans, chargée de l'insertion sociale des personnes en difficulté, en vue de la réalisation de divers travaux d'entretien (enveloppe globale estimée à 6.000,00€) (unanimité).

**N° 2022 \_ 18 : Convention de mise à disposition terrain communal du Pont Neuf**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la signature d'une convention passée avec Mme Bordage Marjolaine gérante de la SCEA Huîtres Martineau, ostréicultrice au Pont Neuf, pour la mise à disposition d'un terrain communal situé à l'extrémité de la rive gauche du Pont Neuf, dans le cadre du développement de son activité d'affinage, moyennant une redevance forfaitaire fixée à 347 € pour l'année 2022 (unanimité).

**N° 2022 \_ 19 : Les Sports d'Hiver à la mer février 2022 : tarification et convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Saint Jean de Monts**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la signature de la convention de collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays St Jean de Monts – Vendée Océan et validé la grille tarifaire de l'événement des vacances de février 2022 (unanimité).

**N° 2022 \_ 20 : Santé – soutien à l'installation de médecins généralistes**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour un soutien financier par la mise à disposition de locaux dans le cadre de projets d'installation de médecins spécialistes et de chirurgiens-dentistes (unanimité).

**N° 2022 \_ 21 : Recrutement divers personnels (contrats CDD)**

Le Conseil Municipal a autorisé le recrutement de divers personnels pour besoins temporaires en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux (unanimité),

**N° 2022 \_ 22 : Saison estivale 2022 : Surveillance des plages - fonctionnement du poste de secours, convention avec la SNSM et recrutement divers de personnels pour la surveillance des plages**

Le Conseil Municipal a décidé de faire à nouveau appel aux personnels de la SNSM pour assurer la surveillance des plages durant la prochaine saison estivale, a fixé les dates d'ouverture des postes de secours de Fromentine du samedi 9 juillet au dimanche 28 Août inclus de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00 (unanimité), a autorisé la signature de la convention à intervenir avec la SNSM (unanimité) et a autorisé le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement du poste comme suit :

|                          | <b>Postes ouverts</b> | <b>Indice brut</b> |
|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| chef de poste            | 1                     | 448                |
| adjoint au chef de poste | 1                     | 404                |
| sauveteur qualifié       | 3                     | 371                |

**N° 2022 \_ 23 : Engagement du processus de dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme et du foncier**

Le Conseil Municipal a approuvé l'engagement du processus de dématérialisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et du foncier (DIA) applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et a Autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et à prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération (unanimité).

**N° 2022 \_ 24 : Prolongation du délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif**

-Le Conseil Municipal a accordé la possibilité d'une prolongation de délai de raccordement aux réseaux publics de collecte des eaux usées pour certains immeubles, a fixé le délai de raccordement et a décidé d'exonérer de la PFAC les propriétaires de ces immeubles (unanimité).

**N° 2022 \_ 25 : Intégration de la Commune de la barre de Monts à la programmation de la Déferlante**

Le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive de groupement de commandes, pour l'achat de prestations artistiques, culturelles et de communication « La Déferlante » (unanimité).

**N° 2022 \_ 26 : Participation financière 2022 de La Barre de Monts au Groupement d'Intérêt Public La Déferlante**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de la contribution financière de la ville de La Barre de Monts établie à hauteur de 3888,66€ au Groupement d'Intérêt Public La Déferlante pour l'année 2022 (unanimité).

**N° 2022 \_ 27 : Désignation des représentants de la commune au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante (1 Elu Titulaire / 1 Elu Suppléant)**

Le Conseil Municipal a désigné en qualité de représentants de la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public la Déferlante : M. Jean-Marie CHASSE, titulaire, M. Pascal DENIS, suppléant (unanimité).

**N° 2022 \_ 28 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : actualisation**

Le Conseil Municipal a validé l'actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (unanimité).

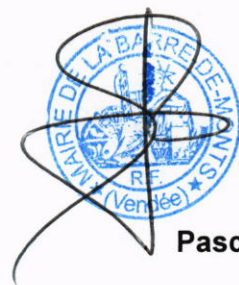
## Informations diverses

Au titre des informations diverses, le conseil municipal a pris connaissance :

Des chiffres officiels de la population de la commune, applicables au 01 janvier 2022 :  
**2179** habitants (population municipale) pour une population totale de 2 227 habitants

- Des 3 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
- Des 11 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain,
- Du Compte-rendu du 09 décembre 2021 de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.



Le Maire,

**Pascal DENIS**